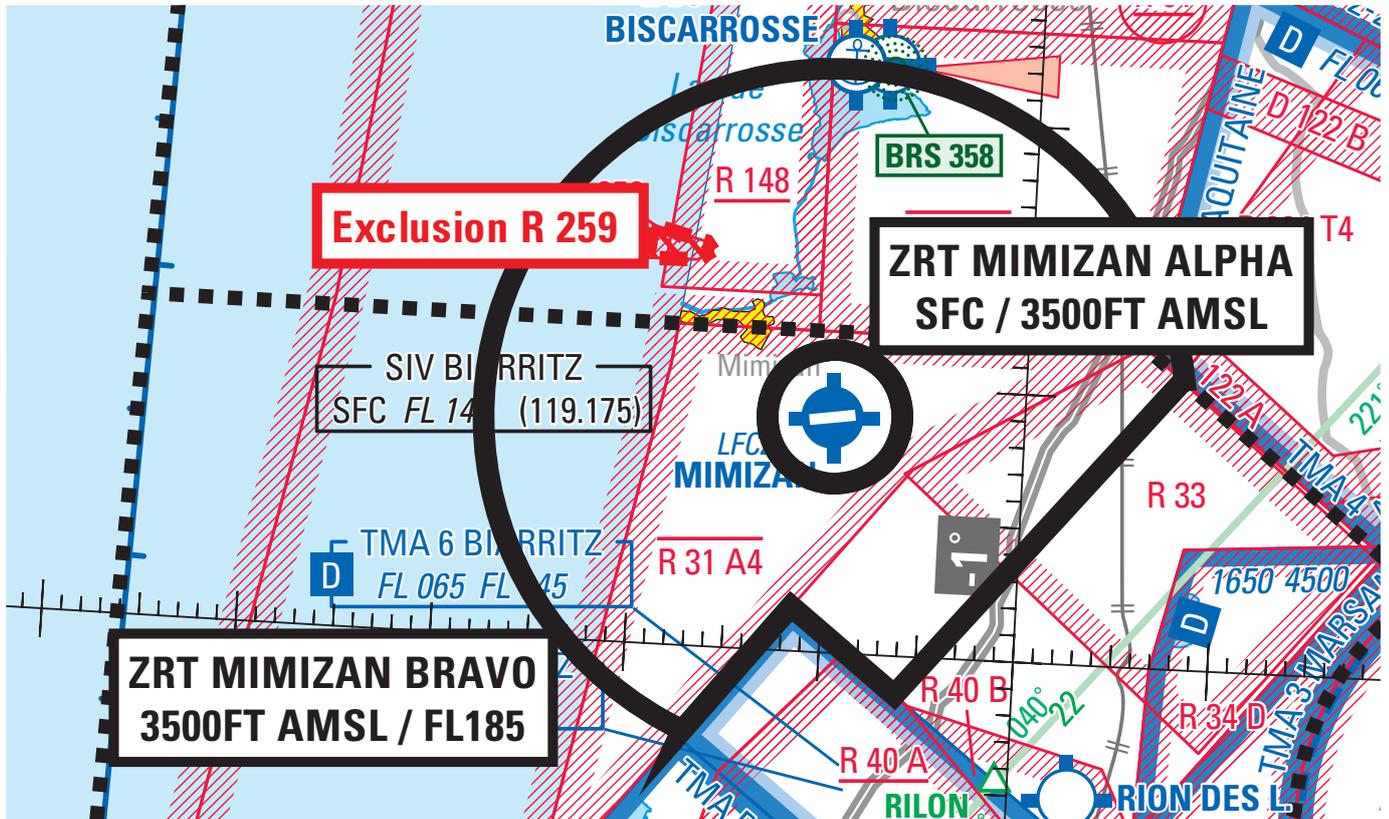


Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) à MIMIZAN pour de la dérive sous voile
En vigueur : Du lundi 14 au vendredi 18 mai 2018

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Mimizan LFCZ, Biscarrosse Parentis LFBS



ACTIVITÉ

Parachutage avec dérive sous voile.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT MIMIZAN ALPHA et MIMIZAN BRAVO ACTIVABLES :

Du 14 au 18 mai : 0700-1700

Information complémentaire :

- activation maximale quotidienne : 5 créneaux de 45 minutes
- prévision d'activité disponible chaque jour à compter de 0600 auprès du responsable d'activité largage

ORGANISME GESTIONNAIRE

Cazaux Approche (CMC Cazaux)

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

CAZAUX APP : 119.600 MHz
BIARRITZ INFO : 119.175 MHz
AQUITAINE INFO : 120.575 MHz
BORDEAUX CTL : 133.775 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions de zones réglementées avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs ayant reçus l'autorisation de Cazaux Approche.
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions sur notification auprès de Cazaux Approche.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.

CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT MIMIZAN ALPHA

Limites latérales

cercle de 2.50nm de rayon centré sur 44°08'49" N-001°09'48" W

Limites verticales

SFC / 3500FT AMSL

ZRT MIMIZAN BRAVO

Limites latérales

43°56'48" N-001°16'48" W
 arc horaire de 13.00nm de rayon centré sur 44°08'49" N-001°09'48" W
 44°10'49" N-000°51'58" W
 43°58'33" N-001°06'00" W
 44°01'40" N-001°11'32" W
 43°56'48" N-001°16'48" W

À l'exclusion de la zone LF-R 259 LAMANCHS lorsqu'elle est active

Limites verticales

3500FT AMSL / FL185

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Activité suspendue durant l'activation de la ZRT MIMIZAN ALPHA :
 AEM 9146 Mimizan Aéroport

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'activité :

Cazaux Approche :

Téléphone : 05.57.15.40.66 / 05.56.22.99.11

Responsable activité largage :

Téléphone : 06.84.83.85.84

Pendant l'activité :

Cazaux Approche :

Téléphone : 05.57.15.40.66 / 05.56.22.99.11

Responsable activité largage :

Téléphone : 06.84.83.85.84